



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Réunion du mardi 28 mai 2024

Présidence : **M. Norbert Bouzereau**

Présents : **MM. Joël Roussely – Dominique Marcos – Serge Chretien**

Absent excusé : **M. Gilles Maurice**

Assistent à la réunion : **MM. Jean-Philippe Bacou**, Responsable administratif du District – **Cédric Bayad**, juriste

En vue de la prochaine assemblée générale électorale qui doit avoir lieu à GIGNAC le samedi 22 juin 2024, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales s'est réunie le mardi 28 mai 2024 à 11h dans les locaux du District de l'Hérault de Football.

L'étude des candidatures à l'élection du Comité de Direction reçues par la Commission était à l'ordre du jour.

Ouverture de séance à 11h00.

Deux listes ont été reçues :

- Liste de M. David BLATTES pour *Le Club de 2030 au cœur de notre projet* ;
- Liste de M. Patrick GIOVANNONI pour *L'équipe du Renouveau*,

1^{ère} CANDIDATURE : Le Club de 2030 au cœur de notre projet

Date et heure réception candidature : 12 mai 2024 à 15h24

Date et heure ouverture de la candidature : 28 mai 2024 à 11h23

LISTE DES MEMBRES Liste : Le Club de 2030

	NOM	PRENOM	N° LICENCE	VALIDATION COMMISSION
<u>Président</u> N°1	BLATTES	DAVID	2544314298	OK
<u>Vice-Président</u> N°2	GROS	FREDERIC	1420840685	OK

<u>Secrétaire Général</u> N°3	CARDOVILLE	JOSEPH	2543306731	OK
<u>Trésorier</u> N°4	GRAMMATICO	HERVE	1405335898	OK
<u>Arbitre</u> N°5	EL BANE	DRISS	1438900809	OK
<u>Educateur</u> N°6	SINGLA	JEAN PASCAL	170002343	OK
<u>Femme</u> N°7	FERHAT	MERIEM	2547101136	OK
<u>Médecin</u> N°8	SIMMORRE	OLIVIER	2543343448	OK
N°9	GADEA	ROBERT	1420920634	OK
N°10	CACERES	FREDERIC	1438910491	OK
N°11	MAROT	MICHEL	1405002782	OK
N°12	NAUDET	JACQUES	1420840646	OK
N°13	GARCIA	JOSE	1455310698	OK
N°14	MICHELIER	GUY	1455310507	OK
N°15	SORIANO	CAROLE	2548349759	OK
N°16	VIGNAL	ELODIE	2547100910	OK

N°17	HENRY	PIERRE	1410370317	OK
N°18	FEKRAOUI	KHALID	1495322219	OK

Une vérification sur la forme (date d'envoi, un seul envoi, carte nationale d'identité fournie) de tous les membres qui la composent a été faite pour s'assurer que le dossier de ladite liste était bien complet et conforme.

Une vérification sur le fond (être majeur, licencié depuis au moins 6 mois, domicilié sur le territoire du district ou limitrophe, déclaration de non-condamnation) a également été effectuée par la commission sur l'ensemble des membres de la liste.

Une vérification sur les conditions particulières d'éligibilité a également été effectuée sur :

- Le membre « Arbitre » est un arbitre honoraire.
- L'éducateur titulaire au minimum du Brevet de Moniteur de Football.
- Le médecin inscrit à l'ordre des médecins.
- La licenciée féminine.

Conditions remplies sur le fond et la forme, candidature de liste recevable. Candidature acceptée et validée à l'unanimité.

2^{ème} CANDIDATURE : L'équipe du Renouveau

Date et heure réception candidature : 20 mai 2024 à 8h00

Date et heure ouverture de la candidature : 28 mai 2024 à 12h10

LISTE DES MEMBRES Liste : L'équipe du Renouveau

	NOM	PRENOM	N° LICENCE	VALIDATION COMMISSION
<u>Président</u> N°1	GIOVANNONI	PATRICK	9602718207	OK
<u>Vice-Président</u> N°2	MOGHEL	ICHEM	1420479441	OK
<u>Secrétaire Général</u>	MACON	JEROME	2548279807	OK

N°3				
<u>Trésorier</u> N°4	PAROUTY	MARC	2543253982	OK
<u>Arbitre</u> N°5	BRIENNE	THIERRY	1529531012	OK
<u>Educateur</u> N°6	DJOUHARA	AMAR	170008269	OK
<u>Femme</u> N°7	DURAND	CATHY	9602552272	OK
<u>Médecin</u> N°8	GUERRERO	BERTRAND	2544551224	OK
N°9	GARCIA	JEAN-MICHEL	2543640174	OK
N°10	BOUDET	LOIC	1475317091	OK
N°11	GRILLOT	MARIE-ANNE	9602460656	OK
N°12	LAFUENTE	PHILIPPE	1438911675	OK
N°13	SERVELLERA	FREDERIC	1410653736	OK
N°14	SABATIER	JEAN-CLAUDE	1420144774	OK
N°15	CARROT	PASCAL	170001776	OK
N°16	TENRET	FANNY	1475320051	OK
N°17	DURBAN	BENJAMIN	1420597781	OK
N°18	MARGOUET	LUDOVIC	1411077868	OK

DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

Une vérification sur la forme (date d'envoi, un seul envoi, carte nationale d'identité fournie) de tous les membres qui la composent a été faite pour s'assurer que le dossier de ladite liste était bien complet et conforme.

Une vérification sur le fond (être majeur, licencié depuis au moins 6 mois, domicilié sur le territoire du district ou limitrophe, déclaration de non-condamnation) a également été effectuée par la commission sur l'ensemble des membres de la liste.

Une vérification sur les conditions particulières d'éligibilité a également été effectuée sur :

- Le membre « Arbitre » en activité depuis plus de 3 ans.
- L'éducateur titulaire au minimum du Brevet de Moniteur de Football.
- Le médecin inscrit à l'ordre des médecins.
- La licenciée féminine.

Conditions remplies sur le fond et la forme, candidature de liste recevable. Candidature acceptée et validée à l'unanimité.

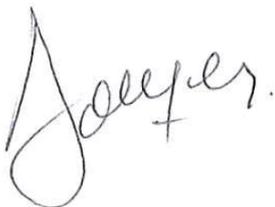
La séance est clôturée à 12h56.

Le rejet d'une candidature peut être contesté, toutefois cette contestation ne relève pas de la compétence de la FFF ou de ses organes déconcentrés. Pour pouvoir contester le refus de sa candidature, l'intéressé doit alors saisir la justice civile. Au préalable il devra obligatoirement initier une procédure de conciliation devant le CNOSF dans un délai de 15 jours à compter de la notification de la décision de la commission électorale.

Après le préalable obligatoire de conciliation, c'est le Tribunal qui est compétent, étant rappelé que le délai pour contester une décision en matière de contentieux électoral est de 5 ans

Le Président,

Norbert Bouzereau



Le Secrétaire de séance,

Joël Roussely

